

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	
Votants	15	
Absents	2	
Exclus	0	
Date de convocation 26 août 2026		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Delphine VERNEY, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU Absents excusés : Christophe BOCQUET et Emmanuel SERRIER
Date d'affichage 27 août 2026		
DEL 2026-042		
OBJET :		Procurations : Christophe BOCQUET à Philippe HELF et Emmanuel SERRIER à Gil BENICHOU
Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation		<i>Cyrielle MOREAU a été nommée secrétaire de séance</i>

Monsieur Philippe HELF, adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances, expose au membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.

Il informe les élus que l'instauration de cette taxe, si elle est validée, remplira plusieurs objectifs :

- Procurer une source de recettes supplémentaire à la collectivité,
- Inciter à la (re)mise sur le marché de logements vacants (vente ou location)
- Favoriser l'attractivité du village en augmentant l'offre de logements disponibles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **INSTAURE** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à l'article 1406 bis du code général des impôts

La Secrétaire de séance,
Cyrielle MOREAU

Le Maire,
Isabelle VENDRASCO


